



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Commission du logement, des affaires  
foncières, de l'économie numérique, de  
la communication et de l'artisanat*  
-----

Papeete, le 18 juillet 2022

N° **23-2022/CR.COM**

### COMPTE-RENDU

#### EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION :

#### DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2020 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Réunion du vendredi 15 juillet 2022 à 13 heures

PRÉSIDENCE de M<sup>me</sup> Béatrice Lucas  
présidente de la commission

*(La commission démarre ses travaux à 13 h 9)*

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Présidente	Béatrice Lucas	présente	
Vice-présidente	Teapehu Teahe	présente	
Secrétaire	Joëlle Frebault	absente	Lettre d'absence + Procuration à Teapehu Teahe (APF 6527 du 15-7-2022)
Membres	Patricia Amaru	présente	
	Putai Taae	absent	Lettre d'absence + Procuration à Patricia Amaru (APF 6528 du 15-7-2022)
	Wilfred Tavaearii	présent	
	Monette Harua	présente	
	Moetai Brotherson	absent	Lettre d'absence (APF 6526 du 15-7-2022)
	Etienne Tehaamoana	absent	Procuration à Béatrice Lucas (APF 6529 du 15-7-2022)

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Lettre n° 4663/PR du 1-7-2022)

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2020 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Lettre n° 4664/PR du 1-7-2022)

Présentés par M<sup>mes</sup> Teapehu Teaha et Patricia Amaru

Défendus par :

- M. Hironui Johnston, conseiller technique en charge des télécommunications auprès du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,
- M. Jean-François Martin, directeur général de l'Office des postes et télécommunications (OPT),
- M<sup>me</sup> Maria Nouet, secrétaire générale de l'OPT,
- M<sup>me</sup> Véronique Morin, commissaire aux comptes du cabinet d'audit et d'expertise comptable, EDEC AUDIT SARL, prestataire pour l'OPT,
- M. Laurent Manche, commissaire aux comptes du cabinet d'audit légal et contractuel, KPMG Tahiti, prestataire pour l'OPT.

**DISCUSSION SUR LES PROJETS DE RAPPORT**

**M. Jean-François Martin :** Dans le rapport, en page 3, les chiffres à l'intérieur du tableau sont bons mais les totaux pour les produits et charges, d'un montant de 5 847,2 milliards de francs, concernent l'exercice 2019. Pour l'exercice 2020, le total des produits et des charges est de 4 796, 6 milliards de francs.

**La présidente :** Merci pour ces précisions dont on prend bonne note. Les corrections seront faites.

**M. Jean-François Martin :** Ici, il s'agit des comptes de 2020 mais nous sommes en juillet 2022, la question avait déjà été posée l'année dernière mais, pour 2020, c'est le Covid. Je vous avais dit et je le redis ici aujourd'hui, le gouvernement avait laissé jusqu'en juin 2021 pour arrêter les comptes de l'exercice 2020. Habituellement, les comptes sont arrêtés le 30 avril mais le gouvernement avait laissé jusqu'au 30 juin. Les comptes sociaux de chacune des entités du groupe ont donc été arrêtés le 30 juin 2020. Ensuite, concernant les comptes consolidés, c'est complexe puisqu'il faut neutraliser tous les mouvements entre toutes les entités du groupe et les commissaires aux comptes prennent ensuite la main. Tout d'abord, les commissaires aux comptes audient chacun des comptes de chacune des entités, ce qui prend un certain temps, et ensuite, ils audient les comptes consolidés du groupe qui prend également du temps. Et donc, c'est pour cela que l'on arrive en 2022 pour vous présenter les comptes 2020.

Évidemment, parler de 2020 en 2022, c'est moins d'actualité et, entretemps, il s'est passé beaucoup de choses.

Maintenant, je vais vous donner un peu d'actualité par rapport aux différents faits marquants soulevés par Madame la rapporteure, Teapehu Teaha.

S'agissant du Chili, ça a beaucoup rebondi cette année. J'étais en conférence téléphonique mardi avec la direction centrale de l'État avec le secrétaire général chez le haut-commissariat. Un appel d'offres va être lancé pour deux routes : la première route Valparaiso-Tahiti et la deuxième route Valparaiso-Sydney via la Nouvelle-Zélande. Le projet est réactivé par les Chiliens. Ils ont changé la manière de gérer le projet puisqu'il y a bien deux routes pour l'appel d'offres. Tahiti n'est plus une option, elle est en dure. Pour l'instant, je suis autorisé par le conseil d'administration à participer aux opérations de

dépouillement de l'appel d'offres. Il n'y a aucun engagement de notre part puisque, pour l'instant, on attend les coûts de revient du Chili-Tahiti et surtout s'il y a du chiffre à faire derrière et combien et comment sera financé ce nouveau câble. Pour l'heure, aucune décision n'a été prise mais cela a avancé d'un cran avec le gouvernement chilien qui a changé de président de la République récemment. Le nouveau président de la République chilienne est beaucoup plus sensible à raccorder l'Île de Pâques et l'archipel de Juan Fernandez, étant donné que l'île de Pâques est encore en satellite aujourd'hui comme certaines de nos îles, mais en satellite très dégradé. Le gouvernement chilien veut donc absolument raccorder l'île de Pâques. Et nous, sur le tracé Chili-Tahiti, ce serait un câble qui ferait Valparaiso-Tahiti en desservant les Gambier (Rikitea) et Moruroa. L'état français a installé un câble sous-marin à l'intérieur de Moruroa pour collecter les données scientifiques et, ensuite, cela remonte sur le satellite. L'idée serait de remonter les données scientifiques collectées par l'armée sur un câble sous-marin. Et avec cela, on ira chercher des financements d'État qui permettront d'alléger un peu l'addition du câble.

Concernant le projet Prince Hinoi, l'on a avancé sérieusement puisque, maintenant, on a retenu l'architecte et on va bientôt déposer le permis de construire ces jours-ci. Pour rappel, ce projet d'immeuble est double puisqu'il est, à la fois, pour le CGF et le SPCPF, qui prendront une bonne partie avec une partie dédiée pour la Maison des communes, et pour le groupe OPT. Dans les étages, des bureaux, ce qui nous permettra de nous recentrer nous et, au rez-de-chaussée, des parties commerciales (Onati, Vini, les boîtes aux lettres et les DAB). On l'a vu en conseil d'administration, le projet architectural est magnifique et c'est vraiment beau. Ce projet est donc sur les rails aussi.

Par rapport aux faits marquants de 2020, c'est l'essentiel.

Par ailleurs, sur le plan social, on a enclenché la dénonciation des accords d'entreprise et les conventions d'établissements suite à une nouvelle organisation mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous sommes en train de négocier avec les organisations syndicales une nouvelle convention d'établissement à l'OPT et des nouveaux accords d'entreprise chez Onati et chez Fare Rata. Ce ne sont pas des discussions faciles, mais dès lors qu'on a des partenaires sociaux... Bon, ça discute, ça négocie... On a donc enclenché ce processus.

Pour Marara paiement SAS, c'est la filiale qui va être en charge du service financier à partir du 1<sup>er</sup> août 2022. L'OPT avait déjà transféré cette activité à Fare Rata en 2019 et Fare Rata va transférer cette activité à Marara paiement au 1<sup>er</sup> août 2022. Marara paiement a été agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui est l'autorité bancaire française, placée sous la banque de France. Demain, Marara paiement va gérer les DAB, toute la monétique, les cartes, etc. Aussi, un nouvel élan va être sérieusement donné à l'activité des services financiers puisqu'on a nommé un président qui vient du monde bancaire (Banque de Tahiti), Monsieur Philippe Marie. Banquier d'origine, il va impulser beaucoup de choses, et cela a été l'occasion de mettre en conformité. Beaucoup de services vont être développés sous l'impulsion de Monsieur Philippe Marie et à cette occasion-là, 47 personnes de Fare Rata vont être transférées chez Marara paiement et l'on en a recruté une vingtaine d'autres à peu près pour muscler la partie bancaire.

Enfin, sur le câble Natitua Sud, aujourd'hui, l'on est sur la dernière ligne droite. Le calendrier définitif sera arrêté en septembre de cette année. Les équipements sont déjà en production et calés, et le câble devrait être posé aux alentours du 15 janvier 2023 à Rurutu d'abord, et ensuite à Tubuai entre le 15 janvier et fin janvier 2023. Des équipements en télécoms seront déjà réceptionnés au mois de novembre de cette année. En accord avec le ministre et le Président, les cérémonies d'atterrissage seront organisées comme on a pu le faire dans les autres îles, notamment à Takaroa et Toahotu, et les dates seront arrêtées dès que l'on aura les confirmations définitives de l'arrivée des bateaux pour la pose de Natitua Sud qui, là aussi, partira de la même station à Taravao.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Monsieur le directeur, peut-on savoir tout d'abord où sera construit l'immeuble dont vous parliez précédemment ?

Ensuite, par rapport à Marara paiement, c'est comme une banque. Cela ne risque pas de faire concurrence avec les autres banques ? Les particuliers pourront-ils faire également des emprunts ? Je dis cela parce qu'il y a plusieurs associations qui tiennent un compte au niveau de la poste et si, par exemple, elles ont besoin d'une somme d'argent en urgence pour pouvoir aboutir à un budget, elles seraient obligées de passer par une banque afin d'ouvrir un autre compte pour contracter un prêt. Si cela leur permettait de faire un prêt, tant mieux pour ces petites associations.

Enfin, concernant Tubuai, est-ce qu'il y aura Natitua, le nouveau système ? Parce qu'il y a beaucoup de polynésiens aux Australes, notamment à Tubuai, qui voudraient aussi vendre leurs produits par ce système-là. On vient d'entendre que vous allez le faire à partir du mois de janvier 2023, je suis très ravie et contente. Merci beaucoup pour ce beau projet.

**M. Jean-François Martin :** Premièrement, le projet d'immeuble sera construit à Prince Hinoi, sur le terrain vierge situé entre Bricogite et Easy Market que l'on a acheté en 2000. On a eu plusieurs projets dessus et les projets n'ont jamais abouti, mais là, enfin, ce projet va aboutir. On va poser une première pierre incessamment sous peu et l'expérience montre que quand on pose une première pierre, c'est compliqué de revenir après sur le projet ! Dès qu'on va déposer le permis de construire, l'on va réellement lancer le projet.

Ensuite, sur le deuxième point, Marara paiement ne sera pas une banque de plein exercice. En effet, l'ACPR ne nous a pas autorisé à être une banque, en considérant que le marché polynésien est très petit et que les trois banques ont déjà des difficultés. Ce sera un établissement de paiement, mais autorisé à commercialiser du crédit pour le compte d'autres banques, y compris des banques autres que de Polynésie. Marara paiement, qui va récupérer l'activité des services financiers de l'OPT et les CCP, est une activité d'intérêt général. La présence des DAB dans les îles éloignées ont de l'avenir. Nous sommes tout seul dans les îles éloignées et c'est pour cela que les derniers DAB (une dizaine) ont été subventionnés par le Pays parce que aucune banque ne veut aller dans les îles éloignées. Et donc, tant qu'il y a de la circulation de cash ou d'espèce — il y en a encore beaucoup — dans les îles éloignées, les DAB ont de l'avenir. Évidemment, les DAB étant très coûteux et très déficitaire à l'achat et à l'exploitation, les banques locales ne vont pas du tout installer de DAB dans les îles éloignées. Récemment, on en a implanté 10, dont le dernier à Maupiti à l'occasion de l'inauguration du nouveau bureau de poste, et j'ai bien noté qu'il y en avait quelques-uns qui étaient en dysfonctionnement. Après, il ne s'agit pas effectivement de mettre des DAB neufs si, ailleurs, ceux qui sont déjà en place ne fonctionnent pas ! En tout cas, dans les semaines qui viennent, vous verrez une vraie dynamisation des services financiers et CCP du groupe OPT. Monsieur Philippe Marie a beaucoup d'idées sur les services.

Maintenant, le problème des associations est un vrai problème. Souvent, il est vrai que les banques refusent d'ouvrir des comptes bancaires sous des associations, notamment pour recevoir des subventions, et donc l'on se tourne naturellement vers l'OPT, les CCP. Il se trouve que les années précédentes, les conditions se sont beaucoup resserrées pour l'ouverture des comptes, ce qui fait que les associations étaient coincées parce qu'elles ne pouvaient pas recevoir leur subvention étant donné que les comptes CCP n'étaient pas ouverts. Sur ce point, la nouvelle direction de Marara paiement, qui est une entité à part entière mais l'OPT est l'actionnaire unique, a des instructions dans le respect du code monétaire et financier et dans le respect de Tracfin qui est le gendarme bancaire pour retracer les mouvements financiers, pour faciliter quand même l'ouverture des comptes aux clients. Il ne s'agit pas d'embêter les clients, mais il y a des contraintes quand même, c'est-à-dire fournir une pièce d'identité, remplir des choses... Néanmoins, sur l'aspect commercial des choses, l'instruction est donnée de dynamiser les services financiers.

Concernant Tubuai, nous étions ensemble la semaine dernière avec le maire Fernand qui était de passage pour régler un problème de terrain où l'on doit faire atterrir le câble. Toute la population attend et j'ai une délégation qui doit partir. Le chef de projet des câbles sous-marins va la semaine prochaine ou la semaine d'après à Tubuai pour faire une réunion avec les habitants — comme on l'avait fait dans les îles — afin d'expliquer ce qu'est un câble sous-marin et qu'est-ce qu'il va apporter, et puis, pour prévenir les gens des opérations qui vont venir. Il ne faudrait pas qu'il y ait une levée de bouclier parce

qu'on va voir un bateau dans la mer avec... On a vu à Takaroa où un câble avait été posé, et donc, l'on prévient les habitants de comment ça marche. Et autre bonne nouvelle, notre ministre avait demandé, dans l'attente de l'arrivée du câble sous-marin Natitua Sud, à ce que l'on puisse faire une expérimentation 4G sur les pylônes existants. À Tubuai, il y en a deux, et l'on est en train d'acheter des capacités supplémentaires satellite pour pouvoir faire une expérimentation 4G — pas 4G+ mais 4G — dans l'attente de Natitua Sud. Quand il y aura Natitua Sud, les habitants de Tubuai et de Rurutu seront en 4G+, comme il y a aujourd'hui la 4G+ dans les îles où il y a Natitua tout court, notamment Takaroa, comme je le disais tout à l'heure en préambule.

Par ailleurs, sur les autres îles qui elles ne sont pas raccordées à des câbles sous-marins, on a augmenté la capacité satellitaire. On sait que ce n'est jamais assez mais il faut comprendre que ces capacités satellitaires coûtent vraiment très chères et que les usages font que, en 24 heures, les consommations mangent les capacités satellitaires que l'on achète. Fort heureusement, le Pays nous a soutenu là-dessus puisque les derniers achats de capacités satellitaires ont été subventionnés par le Pays, et ça c'est très bien. Même pour la 4G+ — vous l'avez vu cette semaine ou la semaine dernière passé en Conseil des ministres, il y a un coup de pouce qui a été fait par le gouvernement. Après, il y a toujours le débat avec le concurrent principal TNT qui ne veut pas aller dans les îles éloignées parce que ce n'est pas rentable, mais qui se plaint que le Pays nous aide sur la 4G+ ; mais si l'on ne nous aidait pas, on n'irait pas non plus ! Alors qu'eux, ils ont des obligations du cahier des charges et n'y vont pas dans les îles éloignées. Cela peut se comprendre. C'est un débat qu'on a lancé avec la direction générale de l'économie numérique — on a déjà fait une réunion la semaine dernière — pour redéfinir les zones peu denses, et pour le financement des zones peu denses, nous sommes tous seuls puisque TNT n'y va pas.

**La présidente :** Un petit point peut-être sur le déploiement de la fibre ?

**M. Jean-François Martin :** S'agissant de la fibre, ce qu'on appelle FTTH (*Fiber To The Home*), on continue le déploiement. L'État et le Pays continuent à nous subventionner. On est à peu près à quarante et quelques milles de raccordés enfin d'éligibles, mais le taux d'adoption étant toujours relativement bas, l'on vient de modifier les offres tarifaires qui étaient de 9 900 F CFP et qui sont passées à 6 100 F CFP hors taxe. Du coup, il y a un engouement de la population puisqu'on a baissé les tarifs. Et le concurrent TNT qui jusque-là n'offrait pas de service sur la fibre, propose maintenant à ses clients la fibre mais sur la fibre OPT, c'est-à-dire qu'ils sont obligés de passer par notre fibre, même si au final le service est facturé par Viti ou TNT. Et donc, pour la fibre, on pousse et il faut convaincre les clients d'y aller, mais parfois les clients ne sont pas éligibles encore. On est toujours en programme de déploiement. Au deuxième semestre, on attaquera la côte ouest de Tahiti à partir de Papara, Mataiea et Papeari.

Ensuite, dans les villages principaux où l'on a posé Natitua, l'on a mis la fibre optique à Taiohae, Hiva Oa et sur Fakarava et Rangiroa. Aujourd'hui, Rangiroa est tout fibré mais il nous reste à convaincre les clients de migrer vers la fibre optique pour décommissionner le cuivre qui, lui, coûte très cher à l'achat et à l'entretien. L'on envisage de récupérer les câbles de cuivre qui sont très chers aujourd'hui à l'achat pour les recycler et puis les revendre en Nouvelle-Zélande.

Maintenant, sur Manihi, il y a un phénomène particulier, c'est que la commune a décidé d'enterrer le réseau électrique, et du coup, à cette occasion-là, elle nous a demandé d'enterrer le réseau téléphonique ; et donc, Manihi est passé en tout fibre optique aujourd'hui. Il n'y a plus aucun habitant, aucun abonné qui a une téléphonie fixe et Internet sur cuivre, ils sont tous sur fibre optique.

Et donc, l'on continue le déploiement, en essayant de convaincre les clients avec les nouveaux tarifs. On devrait augmenter les scores (*Rire*) !

**M. Wilfred Tavaearii :** Monsieur le directeur, j'entends parler un peu de Tubuai, mais je n'ai pas entendu parler de Tiarapu-Ouest, du côté du Fenua Aihere. Je voudrais savoir quelles sont les nouvelles et quelle est la suite ?

**M. Jean-François Martin :** Effectivement, cela avait défrayé la chronique il y a quelques mois. L'on installe un câble sous-marin lagonaire pour raccorder Toahotu et, de l'autre côté, Tautira. Dans le cadre des Jeux olympiques, le COJO (comité d'organisation des JO) nous a demandé de sécuriser la route, c'est-à-dire la route terrestre et la route maritime, pour que les flux vidéo qui seront transmis dans le monde entier passent par deux routes différentes. Dans ce cadre-là, on a bien des études qui ont été financées par le Pays et bientôt le câble sous-marin lui-même sera financé par le Pays, en principe — je regarde Hironui parce que la demande doit être faite pour le coup, au moins un certain pourcentage.

Par contre, à l'occasion de ce câble sous-marin lagonaire, il avait été envisagé également de mettre un ou deux pylônes pour installer de la 4G+ mais là, il y a une levée de bouclier de certains riverains. La mairie de Taïarapu-Est nous avait écrit un courrier en disant qu'ils avaient fait un sondage et qu'ils avaient recueilli un accord favorable de la population, mais le Président et le ministre ont décidé pour l'instant de surseoir. À un moment donné, il faudra qu'on anticipe, parce qu'une fois que l'on aura posé le câble sous-marin, ce sera trop tard après. Si l'on ne met pas ce qu'on appelle une BU, pour ensuite desservir la partie terrestre par un autre câble sous-marin en partant du principal, ça sera fini ; après, on ne pourra plus jamais le faire. Et donc, il faut que l'on se décide avant, quand on va lancer la commande de la fabrication de ce câble lagonaire, pour prévoir oui ou non, un point de branchement ou deux points de branchement pour ensuite mettre des pylônes sur la partie terrestre pour ensuite desservir en 4G+ comme il y a un peu partout aujourd'hui sur l'île de Tahiti et même sur certaines îles. Je suis allé à Raiatea il y a peu, et Raiatea est très bien desservi en 4G+. Je suis allé aussi à Tahaa et c'est vrai que cela marchait moins bien parce que l'on a des problèmes de pylônes. À Tahaa, ce n'est pas optimum.

Et donc, pour l'instant, il n'y a pas de décision prise. Cela reste en *stand-by* mais au moins, il y aura le câble lagonaire. Il ne profitera pas aux habitants puisqu'il va juste desservir Toahotu et Tautira. Tautira, en revanche, est bien équipé de l'autre côté.

**M. Hironui Johnston :** Après, ce qu'on peut vous proposer également, Madame la présidente, c'est une réunion d'information sur le désenclavement numérique de la Polynésie française, notamment des archipels éloignés, des îles éloignées, comme nous l'avons fait pour le gouvernement, c'est-à-dire que l'on a fait un point sur tous les projets de désenclavement numériques sur l'ensemble de la Polynésie française. On pourrait également vous faire cette présentation à l'occasion d'une réunion d'information.

**La présidente :** On prend note. Merci.

Maintenant, par rapport au contexte social, un petit mot peut-être sur les litiges avec la CPS et le Port autonome ?

**M. Jean-François Martin :** Concernant le litige CPS, nous sommes en cours de cassation. La Cour d'appel a rejeté notre recours et donc, on était obligé de payer ce qui était demandé par la CPS. Pour vous rappeler le litige, souvenez-vous qu'avant que le gouvernement et l'assemblée ne légifèrent pour ne plus soumettre à cotisation sociale les cotisations de retraites complémentaires (un texte qui a été pris en 2017), la CPS demandait à soumettre les cotisations de retraite complémentaire. Le texte date de 1957, et il se trouve qu'en métropole, le texte sur la sécurité sociale exonère les cotisations de retraite complémentaire qui sont rendues obligatoires par un régime obligatoire. Et nous, depuis le début, nous défendons la position, la thèse que notre adhésion au régime CRE à l'époque, qui s'appelle maintenant Agirc-Arrco, étant un régime obligatoire pour nous, nous n'avions donc pas le choix parce qu'il y avait un contrat qui avait été signé par les prédécesseurs qui nous engageait obligatoirement à assujettir nos agents à s'insérer dans Agirc-Arrco aujourd'hui. On maintient donc cette position-là. Et comme dans le texte local de 1957, il n'est pas marqué expressément que c'est un régime obligatoire et qu'à ce titre-là, on pouvait les exonérer, on défend cela depuis le début. J'ai reçu ce matin le pourvoir en cours de cassation rédigé par nos avocats à Paris et cela tient la route puisqu'il y a des moyens qui sont soulevés et qui sont intéressants. Maintenant, on va attendre le jugement de la Cour de cassation avec sérénité, mais sachez qu'on a déjà payé — puisqu'on a été mis en demeure par la CPS de payer — les 261 millions F CFP d'arriérés de cotisations et les pénalités qui allaient avec.

S'agissant du Port autonome, le dossier est classé pour ce qui concerne notre transfert. On est sorti définitivement. C'était compliqué, on a dû payer des choses, et Fare Rata qui a récupéré le dossier, est en litige avec le Port autonome sur le montant des loyers. Le Port autonome nous facture clairement des loyers largement supérieurs et donc il y a une contestation qui est engagée. Pour l'instant, on est toujours en litige avec eux.

**La présidente :** Qu'en est-il de Sofrecom ?

**M. Jean-François Martin :** Pour Sofrecom, quand je suis allé à Paris en mission au mois de mai, j'ai signé un protocole transactionnel — qui figurera dans les éléments de 2022 — et l'on a mis fin au litige. Sofrecom a accepté de nous dédommager d'un million d'euros, ce qui fait 120 millions F CFP en numéraire, payable en deux fois. Ils ont déjà payé la moitié cette année et l'autre moitié se fera l'année prochaine. Aussi, ils ont accepté un taux de remise de 42,5 % sur des achats à venir. Il se trouve que Onati commande beaucoup de prestations chez eux, et donc, l'on est sûr d'utiliser les remises. Avec ce protocole transactionnel, on a mis fin à 12 ans, 15 ans de procédure. Depuis 2006, cela fait 16 ans de procédure et, maintenant, ce dossier-là est clos.

**La présidente :** C'est bien, c'est une bonne avancée.

Les rapports qui nous ont été présentés sont très bien faits et complets parce qu'il y a vraiment tout. On peut retrouver les réponses à toutes les questions qui sont régulièrement posées ici dans les rapports.

*(La procédure d'examen simplifiée est adoptée à l'unanimité pour les deux dossiers)*

### **EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

#### **PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

*Le projet de délibération ne suscite pas de discussions.*

**Vote sur l'ensemble du projet de délibération :**  
**Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)**

#### **PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2020 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

*Le projet de délibération ne suscite pas de discussions.*

**Vote sur l'ensemble du projet de délibération :**  
**Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)**

*(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 13 h 54.)*

LA PRÉSIDENTE,

Béatrice Lucas